

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU TROIS FEVRIER DEUX MILLE DIX SEPT

L'AN DEUX MIL DIX SEPT

Le 03 février

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER, Maire,

Ont siégé : Mesdames Eliane BERTIN, Béatrice BOULANGE, Monia FAYOLLE, Stéfania FLORY, Laurence MEUNIER, Sophie MONTAGNIER, Murielle PERRIER, Anne-Virginie POUSSE, Claudine ROCHE, Renée TORRES, Emilie SOLLIER, et Messieurs, Eric BESSENAY, Patrick BOUVET, Jean-Marc CHAPPAZ, Jean-Claude CORBIN, Gérard CROYET, Jean-Luc DUVILLARD, Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP, Bernard GUY, Jacques MEILHON, Eric PRADAT, Hugues JEANTET, Mario SCARNA.

Pouvoirs : Jacques FORAT donne pouvoir à Bernard ROMIER, Sylvie JERDON donne pouvoir à Jean-Claude CORBIN, Chantal VARAGNAT donne pouvoir à Hugues JEANTET.

Absent excusé : Christian JULLIEN,

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick BOUVET

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 25

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 3

CONVOCATION EN DATE : 27 janvier 2017

DATE D’AFFICHAGE : 13 février 2017

OBJET : vote du budget primitif 2017-----N°2017/24

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et à leurs établissements publics administratifs,

Vu le projet de budget primitif 2017 annexé à la présente,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 5 843 385.24 euros

EMPRUNTS ET DETTES : 327 000.00€

IMMOBILISATION INCORPORELLES : 10 000.00€

IMMOBILISATION CORPORELLES 80 476.91€

IMMOBILISATION EN COURS : 419 588.00€

RESTES A REALISER: 102 211.33 € ;

APCP 0501 – AMENAGEMENT ESPACE PUBLIC : 250 000.00 €

APCP 0801 – CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ECOLE MATERNELLE SELON UNE DEMARCHE HAUTE QUALITE ENVIRONNEMENTALE : 4 654 109.00€

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 5 843 385.24 euros

SOLDE D'EXECUTION POSITIVE REPORTE: 622 389.28€

VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1 035 013.00€

TOTAL DES RECETTES FINANCIERES D'INVESTISSEMENT : 1 092 787.46 €

SUBVENTIONS : 295 495.50€

CESSIONS TERRAINS : 646 700.00 €

EMPRUNTS : 2 000 000.00 €

COMPTES D'IMMOBILISATIONS :

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS 151 000.00€

POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT, LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

21 VOIX	POUR
1 VOIX	CONTRE
6 VOIX	ABSTENTION

- **Approuve** le budget Primitif 2017 de la Commune tel que présenté ci-dessus.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 4 279 802.00 euros

CHARGES A CARACTERE GENERAL: 922 204.00 €
CHARGES DE PERSONNEL : 551 000.00€
ATTENUATION DE PRODUITS : 135 000.00 €
CHARGES DE GESTION COURANTE : 419 885.00€
CHARGES FINANCIERES : 65 000.00 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES : 700.00€
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS : 151 000.00€
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 1 035 013.00€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 4 279 802.00euros

SOLDE D'EXECUTION POSITIVE REPORTE: 300 000.00 €
ATTENUATION DE CHARGES : 41 100.00 €
PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES : 296 900.00 €
IMPOTS ET TAXES : 3 067 720.00 €
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS : 520 082.00 €
PRODUITS DE GESTION COURANTE : 54 000.00€
VOTE :

POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT, LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

21 VOIX	POUR
1 VOIX	CONTRE
6 VOIX	ABSTENTION

- **Approuve** le budget Primitif 2017 de la Commune tel que présenté ci-dessus.

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Bernard ROMIER
Maire de GREZIEU-LA-VARENNE

